



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 6 mai 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent avant donné procuration : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2025- BUDGET LOTISSEMENT DOLET

P.J. : 1 PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2025 présenté qui ne comporte que des écritures d'ordre pour les stocks.

Celui-ci concorde avec le compte de gestion précédemment présenté et qui s'établit comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Exercice 2025 | | |
| DEPENSES | 259 814,19 € | 259 814,19 € |
| RECETTES | 259 814,19 € | 259 814,19 € |
| Résultat reporté budget ville 2024 | 0 | 0 |
| Résultat de clôture : | | |
| Excédent | 0 | 0 |
| Déficit | | |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 22 voix pour, 5 contre (Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ)

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Valide le Compte Administratif 2025 du budget « lotissement Dolet ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance

Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH